



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour : 29
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention : 0

Objet : Aménagement de l'avenue du Pont Neuf

La commune réaménage l'avenue du Pont Neuf. Les travaux concernant la reprise des canalisations d'eau potable et des branchements sont commencés. Ces travaux pour un montant de 126 316 € vont permettre de consolider le réseau devenu cassant de l'avenue.

Les travaux d'aménagement de surface sont prévus pour un montant de 210 336,03 € HT.

Une subvention DETR a été notifiée. Afin de compléter le financement de cet aménagement, un fonds de concours de 79 934 € va être sollicité auprès de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.

.../...

Le plan de financement est présenté dans le tableau ci-dessous :

besoins HT	base subventionnable HT	ressources	taux	
travaux aménagement	210 336,03 €	DETR sur travaux aménagement	25%	84 134,41 €
travaux eau potable	126 316,00 €	CCPS fonds de concours	24%	79 934,00 €
		total subvention	49%	164 068,41 €
		autofinancement	51%	172 583,62 €
TOTAL HT	336 652,03 €	TOTAL HT		336 652,03 €

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce nouveau plan de financement et d'autoriser le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317606-20251216-2025-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 19/12/2025

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.